

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

Hebdos régionaux de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Montréal et de Québec

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER LE 16 AVRIL PROCHAIN

Québec, le 2 avril 2007 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est* par Ultramar ltée, à compter du **lundi 16 avril 2007** à 19 h.

En deuxième partie de l'audience, la commission siégera aux endroits suivants :

À compter du 16 avril 19 h	Hostellerie Rive Gauche 1810, boul. Richelieu Beloeil
À compter du 18 avril 13 h 30	Restaurant Ti-Père B.B.Q. Salle au deuxième étage 2995, boul. Laframboise Saint-Hyacinthe
À compter du 23 avril 19 h	Complexe hôtelier Du Pré 555, rue Saint-Jacques Est Princeville

Le 24 avril à compter de 13 h 30, les citoyens qui le désirent pourront également se rendre au Centre multifonctionnel de **Saint-Étienne-de-Lauzon** situé au 711, avenue Albert-Rousseau. La commission expérimentera alors un projet pilote permettant aux gens dans la salle de suivre et de participer en direct au déroulement de l'audience qui se tiendra à Princeville. Les citoyens pourront donc présenter un mémoire à Saint-Étienne-de-Lauzon, tout comme aux trois autres endroits où la commission se déplacera.

Les séances se poursuivront en après-midi et en soirée, les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Les séances de la deuxième partie de l'audience seront diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, à l'exception des séances prévues à Saint-Hyacinthe.

Cette deuxième partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion. En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au

projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer ».

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Monique Gélinas, de son intention, **le plus tôt possible**, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse prendre connaissance des mémoires avant la séance publique, ils devront être transmis **au plus tard le 12 avril 2007**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, **à l'attention de M^{me} Monique Gélinas** et être bien identifiés au projet.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à pipeline_st_laurent@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation », dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- bibliothèque Francine-McKenzie, 100, place Centre-Ville, Saint-Jean-Chrysostome ;
- bibliothèque municipale Côte-Saint-Germain, 545, des Écoles, Drummondville ;
- bibliothèque de Saint-Mathieu-de-Beloeil, 5000, des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil ;
- bibliothèque T.-A.-Saint-Germain, 2720, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe.

De plus, la documentation est accessible par Internet seulement (accès gratuit) à l'endroit suivant :

- bibliothèque de Plessisville, 1800, rue Saint-Calixte, Plessisville.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, au plus tard le 12 juillet 2007.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Monique Gélinas au 418 643-7447 poste 423 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pipeline_st_laurent@bape.gouv.qc.ca.